



COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 18 décembre 2010

Le dix-huit décembre deux mille dix, à neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le vendredi 10 décembre deux mille dix, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 30

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Benoît FANOI, Paul FOURNIE, Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, André-Xavier RESLINGER

EXCUSES : 0

ABSENTS : 5

Paul FLAMERION, Christian BURTE, Samira CHALOUANE, Céline GROMEK- PARKER, Patrick VIARD

GRANDS PROJETS

248. Lancement d'une procédure négociée pour la désignation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la desserte de la future zone commerciale de la Vendue

Pour mener à bien le projet d'aménagement de la future zone commerciale de la Vendue, la Ville de Chaumont doit créer une voie de liaison entre la RD 619 et la RD 143 et aménager des giratoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à raison de 25 voix pour et 5 abstentions (Richard, Blondelle, Lefèvre, Gitton et Djanti),

→ valide :

- le principe du lancement d'une procédure négociée spécifique de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions de l'article 74-III-4° du Code des marchés publics ;

- le programme sommaire de l'opération joint en annexe ;

→ Arrête le coût de l'opération à 5.500.000 € HT dont 4.900.000 € HT affectés à l'enveloppe prévisionnelle des travaux (valeur novembre 2010).

→ Fixe à 8.000 € HT le montant de l'indemnité pouvant être versée à chacun des trois candidats, soit un montant total de 24.000 € HT ;

→ Autorise Monsieur le Maire :

- A procéder aux fouilles archéologiques préventives ;

- A réaliser des études préalables (relevés topographiques, études de sol) ;

- A procéder à l'acquisition à l'amiable les emprises foncières nécessaires au projet ;

- A effectuer les démarches auprès de la Préfecture et les administrations compétentes afin d'obtenir les autorisations administratives relatives au projet (études d'impact, loi sur l'eau ...)

- A solliciter les aides financières auprès des partenaires.

Par ailleurs, le conseil procède à la désignation de cinq membres titulaires et cinq suppléants qui auront vocation à siéger au sein du jury. Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Sont élus à l'unanimité :

5 membres titulaires :

- Elisabeth ALLAIRE
- Gérard BOCQUILLON
- Vincent GALANTIER
- Gérard GROSLAMBERT
- André-Xavier RESLINGER

5 membres suppléants :

- Christine GUILLEMY
- Françoise BELDICO
- Francis FINEZ
- Patrick VIARD
- Patrick LEFEVRE

249. Aménagement de la zone commerciale de la Vendue- réalisation d'une desserte routière- engagement d'une procédure de Déclaration d'utilité publique

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 11-1 et R. 11-3,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission « Rénovation Urbaine et Patrimoine » du 07 décembre 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à raison de 25 pour et 5 abstentions (Richard, Blondelle, Lefevre, Gitton et Djanti) :**

* Autorise le maire à poursuivre la déclaration d'utilité publique des projets de voirie suivants :

1) Jonction routière à réaliser entre la RD 619 et la RD 143 et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation des parcelles cadastrées sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES, section 096ZI numéros 7,8,9,10,12 et 13 pour partie,

2) Réalisation d'un giratoire à la jonction des routes départementales 619 et 143bis et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation des parcelles cadastrées sur le territoire de CHAUMONT section BM 109 et 179 pour partie, et sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES section 096ZD n° 128 et 129 pour partie.

* Autorise le maire à saisir Monsieur le Préfet pour procéder à l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire.

* Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire a suspendu la séance afin de permettre à Mme CREPU, architecte conseil de la ville, de faire un point sur l'avant projet sommaire du quartier gare.

250. Exploitation du futur multiplexe cinématographique- Délégation de Service Public- Choix du délégataire et approbation du contrat.

- **M. Berthier quitte la séance et donne pouvoir à M. Galantier.**
- **M. DJANTI quitte la séance et donne pouvoir à Mme Richard.**

Par délibération en date du 13 février 2010, le Conseil municipal a décidé de confier la gestion du futur multiplexe « A l'Affiche » par voie de délégation de service public de type affermage pour une durée de 7 ans à compter de la mise à disposition de l'équipement prévue de façon prévisionnelle fin 2011 et a autorisé le Maire à lancer la procédure correspondante.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1411-7 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'ouverture des offres de candidatures en date du 2 avril 2010 ;
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant sélectionné les candidats admis à présenter une offre en date du 16 avril 2010 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'ouverture des offres des candidats sélectionnés en date du 11 juin 2010 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de délégation de service public comportant son avis sur les offres en date du 1er juillet 2010 ;
- Vu le projet de convention de délégation de service public,
- Vu le projet de règlement de service figurant à l'annexe 1 du projet de convention ;
- Vu la proposition de grille tarifaire figurant à l'annexe 3 du projet de convention ;
- Vu le rapport sur les motifs du choix du Délégataire et l'économie générale du contrat ;
- Vu l'avis de la commission culture et graphisme en date du 1^{er} décembre 2010 ;
- Vu l'avis de la commission finances et grands projets en date du 7 décembre 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à raison de 24 voix pour, 5 voix contre (Richard, Blondelle, Lefevre, Gitton et Djanti) et 1 abstention (Reslinger),**

- **APPROUVE** le choix du groupement solidaire représenté par M TABARAUD et constitué entre le Complexe Cinématographique Marnais (CCM) et la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOE Cinémas) comme Délégataire du service public de l'exploitation cinématographique ;
- **APPROUVE** le projet de convention de délégation du service public de l'exploitation cinématographique
- **APPROUVE** le projet de règlement du service public de l'exploitation cinématographique

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public avec le groupement solidaire et toutes pièces afférentes à cette affaire.
- **ADOPTE** les tarifs proposés par le groupement solidaire CCM/NOE Cinémas et figurant à l'annexe 3 de la convention de délégation et les rend applicables pour la 1^{ère} année d'exploitation

*** Monsieur Lefèvre quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Blondelle.**

251. Rénovation urbaine- modification de la convention constitutive du groupement de commandes conclu entre la Ville et Chaumont Habitat.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes ;

Vu la convention constitutive modifiée du groupement en date du 04 janvier 2006;

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité**, la convention constitutive modifiée du groupement de commandes constitué entre la Ville de Chaumont et Chaumont Habitat et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention qui se substitue à celle du 04 janvier 2006 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

252. Conventions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie, grands projets « quartier gare, la Vendue, Cavalier et La Rochotte » entre la Ville et ERDF

Afin d'assurer l'alimentation électrique de ces zones et de permettre la desserte des futurs clients des lots à l'intérieur de ces dernières, la Ville de Chaumont et ERDF ont décidé d'établir les modalités de coopération et d'échanges mutuels au regard des différentes actions à engager dans le périmètre des opérations.

Vu le projet de convention avec ERDF ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie, grands projets « quartiers Gare, La Vendue, Cavalier et La Rochotte »; Ville de Chaumont - Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et autorise le Maire à signer la convention.

253. Aménagement du secteur Gare- acquisition d'un immeuble 11, avenue Foch.

Vu l'avis des Domaines en date du 28 septembre 2010,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission « Rénovation Urbaine et Patrimoine » du 07 décembre 2010,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission « Finances et Grands Projets » du 07 décembre 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité**,

- Décide d'acquiescer auprès de monsieur et madame MAGNIEN, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, l'immeuble situé 11 avenue du Maréchal Foch et cadastré section AZ n° 282 pour une contenance de 397 m².

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

SERVICES TECHNIQUES

254. Les jardins de l'hippodrome- modalités de remise des espaces publics

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**:

- décide d'accepter le transfert à la Ville des espaces publics de l'opération de construction dite « les jardins de l'hippodrome » propriété actuelle de la SCCV ERIC VOIROL PROMOTION, 3, rue de la Tour Mongeard à CHAUMONT et cadastrés section AE n°508, 514 et 515 et D n° 499 pour une surface de 1 ha 02 a 04 ca.

- décide de prononcer le classement de ces espaces publics dans le domaine public communal conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

255. Arrêté préfectoral instituant une servitude d'utilité publique pour le terrain de l'ancienne déchèterie, Z.I. de la Dame Huguenotte

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**:

- * approuve l'arrêté préfectoral accordant à la commune de Chaumont l'institution d'une servitude d'utilité publique à Chaumont sur le site de l'ancienne déchèterie située dans la Z.I. de la Dame Huguenotte,
- * autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- * informe les repreneurs de ce terrain de cette servitude d'utilité publique.

256. Travaux d'effacement des réseaux aériens secteur de la salle Jean Masson

Dans le cadre du projet « Centre Gare » et compte tenu de l'extension du périmètre d'études au secteur de la salle Jean Masson, il est proposé de lancer une étude d'avant projet d'effacement des réseaux aériens de ce secteur. Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser M. le Maire à lancer l'étude d'avant-projet sommaire.

257. Approbation du plan de viabilité hivernale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver ce « plan de viabilité hivernale » avec les priorités d'action suivantes :

- les voies d'accès aux services d'urgence,
- les voies empruntées par les transports en commun et les transports scolaires,
- les rues à forte déclivité,
- les voies empruntées par les transports de marchandises,
- les axes principaux empruntés par les véhicules privés,
- les trottoirs et voies piétonnes,
- les voiries en zones résidentielles ou pavillonnaires,
- les pistes cyclables,
- les cheminements dans les parcs et jardins publics.

AFFAIRES ECONOMIQUES

258. Z.I. Dame Huguenotte- Cession d'un terrain à la Société Chaplain SA

Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique et emploi du 29 novembre 2010

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances et grands projets du 07 décembre 2010

Vu l'estimation de France Domaines en date du 9 décembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité**:

- * DECIDE de céder à la société CHAPLAIN S.A., ou à toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée section B.P. n° 126 pour une surface d'environ 6292 mètres carrés, au prix principal de 5,34 € hors taxe par mètre carré ;
- * DIT que la surface définitive du terrain sera déterminée par un document d'arpentage à venir aux frais de l'acquéreur ;
- * DIT que les frais de géomètre et de notaire, ainsi que les frais annexes à la vente restent à la charge de l'ACQUEREUR ;
- * DECIDE de conclure l'acte définitif de vente avec la S.A. CHAPLAIN dans un délai de 5 mois suivant la présente délibération, soit au plus tard le 18 mai 2011 ;

* DECIDE d'inclure dans l'acte de cession à venir, la possibilité de constater la résolution de la vente au profit de la Ville de Chaumont, aux frais de l'acquéreur, au cas où celui-ci n'obtiendrait pas l'autorisation de construire et/ou d'exploiter sur ce site dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente ;

* AUTORISE dès à présent l'acquéreur à déposer toute autorisation d'occupation des sols avant la conclusion définitive de la vente.

259. Z.I. Dame Huguenotte- Remboursements de la SCI F2AM et de la S.A. STAVEMARNE à la Ville de Chaumont

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 13 avril et 24 septembre 2001, 31 mars 2003, 26 mars 2007

Vu l'acte de vente du 15 avril 2003 par la Ville de Chaumont à la SCI F2AM sous condition suspensive

Vu le relevé d'effectifs DADS de la STAVEMARNE S.A. en date du 06 juillet 2010

Vu l'exigibilité de la taxe foncière du terrain cadastré BP n° 84 et la mise en recouvrement de la Ville de Chaumont par le Centre des Impôts de Chaumont en date du 31/10/2010

Vu les permis de construire PC n° 52 121 05 A 1053 du 24/11/2005 et permis de construire modificatif n° 52 121 05 A 10531 du 28/11/2006

Vu l'exploitation réelle continue par la S.A. STAVEMARNE depuis décembre 2007 du terrain B.P.n° 84 et du bâtiment industriel construit dessus , conforme à la délibération du 13 avril 2001

Vu l'avis des commissions spécialisées Rénovation Urbaine et Patrimoine, Finances et grands projets du 07 décembre 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

*décide de demander à la SCI F2 AM le remboursement de l'intégralité de la taxe foncière de 2010 payée par la Ville de Chaumont en lieu et place de la F2 AM portant sur le terrain cadastré B.P. n° 84, soit 14 813 Euros, et le remboursement de la taxe foncière au titre de 2011 si celle-ci est encore exigible auprès de la Ville de Chaumont en 2011 ;

*dit que ce remboursement devra intervenir sous un mois suivant la date exécutoire la délibération correspondante sur simple demande de la Ville de Chaumont ;

*décide de modifier la délibération du 31 mars 2003 ;

*décide de renoncer à la condition suspensive « conclusion par la SCI au profit de la SA STAVEMARNE d'un bail à construction ...dans un délai de neuf mois à compter de la signature de l'acte de vente » inscrite dans l'acte de vente du 15 avril 2003 (vente par la Ville de Chaumont à la SCI F2AM). Cette clause située au paragraphe « EXPOSE » du contrat est annulée et remplacée par « conclusion par la SCI F2AM d'un bail à construction au profit de la SA STAVEMARNE au plus tard le 15 janvier 2011, date de signature de l'acte notarié faisant foi, ayant notamment pour objet la parcelle cadastrée BP n° 84 sise Z.I. de la Dame Huguenotte à Chaumont pour une contenance de 4ha 29a 49ca » ;

*décide de modifier les délibérations du 13 avril 2001, 24 septembre 2001, 26 mars 2007 ;

*décide de modifier les conditions résolutoires à l'acte de vente à savoir :

- obtention du permis de construire par la S.A. STAVEMARNE dans un délai de 48 mois à compter du 15 avril 2003
- réalisation et exploitation des constructions dans un délai de 60 mois à compter du 15 avril 2003 par la S.A. STAVEMARNE ou la SCI F2 AM

Ces conditions résolutoires figurent au paragraphe « CONDITIONS RESOLUTOIRES » de l'acte de vente.

*dit que l'acquéreur doit faire diligence de cette régularisation dans un délai de 1 mois à compter de la date rendant exécutoire la présente délibération, par production d'un acte notarié constatant la modification et la réalisation de la condition suspensive modifiée, ainsi que les modifications des conditions résolutoires de l'acte de vente

*dit que toutes les modifications, novations d'actes ou production de nouveaux actes notariés qui s'ensuiveront restent à la diligence du notaire de l'acquéreur et aux frais de l'acquéreur ;

*dit qu'en cas de défaillance du notaire de l'acquéreur, la Ville de Chaumont se réserve le droit de confier ces actes au notaire de son choix, les honoraires dudit notaire restant à la charge de l'acquéreur

*dit qu'en cas de défaillance de l'acquéreur SCI F2 AM, la S.A. STAVEMARNE est solidairement redevable des sommes dues par SCI F2 AM à la Ville de Chaumont et des sommes dues au notaire en charge de cette affaire

*décide de demander le règlement de la somme de 41161,23 Euros (quarante et un mille cent soixante et un Euros et vingt trois cents) auprès de la S.C.I F2 AM, et à défaut auprès de la S.A. STAVEMARNE qui s'y est substituée

*décide que le délai de paiement par la SCI F2 AM est de 2 mois maximum à partir de la date de la mise en demeure de payer qui sera adressée à son siège social

*décide d'appliquer les intérêts moratoires au taux légal pour toute journée excédant ces 60 jours

*décide d'autoriser le Maire à inscrire ces remboursements en recettes au Budget 2011 et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

***Odile DECHANET quitte la séance et donne pouvoir à Céline CUCCURU.**

260. Redynamisation du commerce chaumontais - Approbation du bilan de la tranche n°1-Dépôt d'un dossier de demande de subvention tranche n°2 (2011-2012)

Vu l'avis de la commission développement économique, commercial, touristique, emploi et formation en date du 29 novembre 2010

Vu l'avis de la commission des finances et grands projets du 7 décembre 2010

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

* approuve le bilan de la tranche n°1 du dossier FISAC ;

* autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FISAC tranche n°2 ;

* autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de reversement des subventions avec l'UCIA et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

261. Ferme de la Peine- Projet de création d'un parc photovoltaïque par la Société WKN France.

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à raison de 28 voix pour et 2 voix contre (Blondelle et Lefevre),** décide d'autoriser le Maire:

* à signer avec la société WKN France représentée par Robert CONRAD, son directeur général, ou avec toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, une promesse de bail emphytéotique d'une durée maximale de 5 ans en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la site de la Ferme de la Peine (commune de Chamarandes Choignes) parcelles cadastrées section ZC n°19 pour partie et 20 pour une superficie totale de 21 ha environ ;

*dès à présent le bénéficiaire à déposer les autorisations administratives notamment les autorisations d'occupation du sol ;

*à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération notamment le bail à la levée des conditions suspensives.

SERVICES AU PUBLIC

262. Mise à disposition temporaire d'un local communal à la société Scolarest

Afin de faciliter les démarches administratives des parents d'enfants accueillis à la cantine, la société Scolarest a demandé son rapprochement du service « Enfance Jeunesse ».Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- * autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition temporaire du domaine public communal avec la société SCOLAREST pour l'implantation de son agence locale au sein des locaux propriété de la Ville de CHAUMONT, et cadastrés section AO n°248, 24 avenue du Général Leclerc, aux conditions financières susmentionnées, soit pour une redevance annuelle de QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS.
- * donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

263. Rapport d'activité de la restauration scolaire et périscolaire Scolarest - année 2009

Après en avoir délibéré, le conseil **prend acte**.

264. Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil **prend acte** de ce rapport annuel.

265. Forfait communal à verser à l'Institution privée Oudinot pour l'année scolaire 2010/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, décide, pour l'année scolaire 2010/2011, de fixer à 665,26 € le forfait dû par élève à l'Institution Oudinot pour les seuls élèves des classes élémentaires.

266. Attribution de bourses aux athlètes de haut niveau local

Un crédit de 11 631€ est prévu pour aider individuellement les athlètes de haut niveau. Cette somme sera répartie comme suit :

- 10 971 € correspondant aux frais de déplacement et d'achats de matériel,
- 660 € au titre de la visite médicale obligatoire au CMES.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, **à l'unanimité**,

- d'approuver la répartition proposée,
- d'attribuer ces bourses conformément au tableau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes entre la Ville de Chaumont et chaque athlète concerné.

267. Convention de mise à disposition de la Chapelle des Jésuites

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de cette chapelle à la Chambre de Métiers de la Haute-Marne,
- * de fixer à 100 euros par exposant le montant de la location, tout en laissant à la ville un espace pour un décor et la possibilité d'y accueillir les exposants qu'elle propose afin de contribuer au renforcement de l'attractivité du Marché de Noël.

FINANCES

268. Décision modificative N°4 du budget principal

Cette décision modificative, qui s'équilibre en fonctionnement à 23 580 euros et en investissement à - 210 777 euros, est approuvée à raison de 25 voix pour et 5 voix contre (**Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti**).

269. Décision modificative N°4 du budget annexe du camping

Cette décision modificative, qui s'équilibre en fonctionnement à 1 600,00 euros, est approuvée **à l'unanimité**.

270. Décision modificative n°3 du budget annexe des activités économiques

Cette décision modificative, qui se présente en sur équilibre en fonctionnement, est approuvée à l'unanimité.

271. Décision modificative N°4 du budget annexe de l'assainissement

Cette décision modificative, qui s'équilibre en fonctionnement à 122 000,00 euros, est approuvée à l'unanimité.

* M.Simon quitte la séance et donne pouvoir à Mme Jehlé.

272. Décision modificative N°3 du budget annexe des résidences sociales.

Cette décision modificative, qui s'équilibre en fonctionnement à 3 500,00 euros, est approuvée à l'unanimité.

273. Modification des autorisations de programmes

A l'unanimité, l'assemblée approuve les modifications apportées à l'acquisition de documents pour les Silos.

Modifications du tableau des ACP :

programme : DOCUMENTS (acquisitions documents pour les silos)

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 204 146,39

Durée de réalisation : 3 ans

		2009	2010	2011	CUMUL
		réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	33 146,39	91 000,00	80 000,00	204 146,39
	Documents	33 146,39	91 000,00	80 000,00	204 146,39
BESOIN DE FINANCEMENT		33 146,39	91 000,00	80 000,00	204 146,39

programme ANRU

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Montant de l'opération (autorisation de programme) :

11 983 697,87

Durée de réalisation :

8 ans

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	cumuls
DEPENSES	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	
Crédit prévisionnels	58 468,07	123 044,43	773 655,51	428 847,99	5 267 402,30	3 193 654,57	1 299 931,00	939 194,00	11 983 697,87
Terrains	3 000,00	32 363,56	138 135,60	180,00	100 500,00	0,00	0,00	0,00	173 679,16
aquisition réserves foncières centre commercial	3 000,00	32 363,56	138 135,60	180,00	100 500,00				173 679,16
ingenierie '(études, expertise)	41 363,86	61 496,78	61 260,78	24 531,95	51 783,61	149 931,00	149 931,00	0,00	540 298,98
ingenierie '(études, expertise)	41 363,86	61 496,78	61 260,78	24 531,95	51 783,61	149 931,00	149 931,00		540 298,98
travaux	6 046,76	29 184,09	574 259,13	404 136,04	4 513 911,69	2 892 827,57	1 150 000,00	939 194,00	10 509 559,28
travaux centre commercial cavalier			4 469,45						4 469,45
aménagement parcs du cavalier et Roulot	3 946,80				502 631,20	497 368,80			1 003 946,80
restauration scolaire	2 099,96	29 184,09	569 789,68	134 204,30	5 040,24				740 318,27
voirie restructuration - rue Robespierre					965 357,23	195 458,77			1 160 816,00
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) + asst				269 931,74	1 001 289,02				1 271 220,76
Voirie restructuration rue de Bourgogne					354 000,00				354 000,00
pôle associatif Rostand					650 000,00	2 050 000,00	1 100 000,00		3 800 000,00
Aménagement cœur de quartier Rochotte					20 000,00	150 000,00	50 000,00	939 194,00	1 159 194,00
interconnexion des réseaux de chaleur					1 015 594,00				1 015 594,00

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	cumuls
Dépenses (suite)	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	
mobilier	8 057,45			0,00	0,00				8 057,45
signalétique CPU	8 057,45								8 057,45
participations	0,00	0,00	0,00	0,00	601 207,00	150 896,00			752 103,00
participation Chaumont Habitat (issartel, robespierre, chagal)					601 207,00	150 896,00			752 103,00
RECETTES	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		cumuls
Crédit prévisionnels	40 285,89	76 129,00	46 492,52	695 747,86	2 319 282,00	1 825 033,64	864 202,00	339 229,00	6 206 401,91
subvention	40 285,89	76 129,00	46 492,52	695 747,86	2 319 282,00	1 825 033,64	864 202,00	339 229,00	6 206 401,91
ingenierie '(études, expertise)	40 285,89	76 129,00	5 685,67	54 228,50	146 486,00	64 670,00	64 685,00		452 170,06
aménagement parcs du cavalier et Roulot					267 558,00	262 238,00			529 796,00
restauration scolaire			40 806,85	419 916,00	10 229,00				470 951,85
voirie restructuration - rue Robespierre				68 539,68	384 210,00	99 771,32			552 521,00
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) y compris assainist				153 063,68	482 363,00	27 117,32			662 544,00
Voirie restructuration rue de Bourgogne									0,00
pôle associatif Rostand					374 583,00	1 371 237,00	799 517,00		2 545 337,00
Aménagement cœur de quartier Rochotte								339 229,00	339 229,00
interconnexion des réseaux de chaleur					653 853,00				653 853,00
BESOIN DE FINANCEMENT	18 182,18	46 915,43	727 162,99	-266 899,87	2 948 120,30	1 368 620,93	435 729,00	599 965,00	5 777 295,96

274. Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur ces sommes, à savoir :

BUDGET VILLE

Année 2005	28,00 euros
Année 2006	307,96 euros
Année 2007	1 077,89 euros
Année 2008	720,46 euros
Année 2009	10,50 euros
Soit un total de...	2 144,81 euros

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2010.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Année 2009	83,55 euros
Soit un total de...	83,55 euros

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2010.

275. Ouvertures de crédits par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits suivants :

Sur le budget principal de la ville

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2010	Ouverture de crédits en 2011	%
1060 VOIRIE	5 810 112.17	1 162 000	20.00%
1197 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	586 285.20	41 000	7.00%
1290 INFORMATIQUE	202 908.81	25 000	12.32%
1353 GRANDS PROJETS	5 010 971.08	1 252 000	25.00%

Sur le budget annexe de l'assainissement

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2010	Ouverture de crédits en 2011	%
2315 Installations, matériel et outillage techniques	640 198.43	160 000	25.00%

276. Création des autorisations de programmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le programme de réaménagement de la Salle des Fêtes de Brottes.

programme : REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES DE BROTTES

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 532 450,00

Durée de réalisation : 2 ans

		2010	2011	CUMUL
		réalisé	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	23 432,00	509 018,00	532 450,00
	réhabilitation salle des fêtes de Brottes	23 432,00	509 018,00	532 450,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	100 000,00	100 000,00
	subvention	-	100 000,00	100 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		23 432,00	409 018,00	432 450,00

277. Attribution de subventions

Monsieur le Maire procède à des votes dissociés sachant que ne prennent pas part au vote M.GROSLAMBERT pour Cercle hippique, CVB52 et OMS, M.DJANTI pour le sport CFA et Mme DECHANET pour les Ateliers Roux Champion.

A l'unanimité, il est décidé d'allouer les subventions suivantes :

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT				
compte budgétaire : 65 6574 025 DEJS			Crédit voté	3 873 € 100%
			Déjà attribué	1 973 € 51%
			Vote en cours	1 900 € 49%
			Solde	0 € 0%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Coop. Ecole René Cassin	Séjour Lamoura	1 200,00	1 200,00	En cours de validation
Coop. Jules Ferry primaire	Projet éco-citoyenneté	500,00	500,00	En cours de validation
Coop. Mace primaire		200,00	200,00	En cours de validation
	TOTAL	1 900,00 €		
compte budgétaire : 67 6745 025 SPOR			Crédit voté	59 819 € 100%
			Déjà attribué	33 750 € 56%
			Vote en cours	16 815 € 28%
			Solde	9 254 € 15%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Squadra 52	24 heures solex	1 800,00 €	6 000,00 €	
Basic VTT	Combe Lavaux	150,00 €	500,00 €	
ECAC Triathlon	Duathlon	1 200,00 €	4 350,00 €	
ECAC Triathlon	Bike and run	150,00 €	4 500,00 €	
Moto Club Haut-Marne	Moto cross Poulangy	120,00 €	400,00 €	
ECAC Basket	Challenge Meunier	300,00 €	2 050,00 €	
ECAC Basket	Gala pro B	450,00 €	2 500,00 €	
Teufs-Teufs	Divers manif.	60,00 €	2 000,00 €	
Chaumontaise	Final zone	1 200,00 €	4 340,00 €	
Cercle hippique Cht-Choignes	Saut d'obstacles	360,00 €	5 541,00 €	
Cercle hippique Cht-Choignes	Dressage	60,00 €	5 601,00 €	
Cercle hippique Cht-Choignes	Coupe Hte-Marne	150,00 €	5 751,00 €	
Chess 2000	Festival Oct.	180,00 €	810,00 €	
Chess 2000	Championnat ligue	90,00 €	900,00 €	
Boxing Club de Chaumont	Gala de mars	600,00 €	3 400,00 €	
Boxing Club de Chaumont	Gala de Nov.	600,00 €	4 000,00 €	
ECAC Handball	Hand Hivernal	150,00 €	1 200,00 €	
ECAC Handball	Finales nat. Mai	300,00 €	1 500,00 €	
Chaumont Football club	Tournoi jeunes mai	165,00 €	550,00 €	
Sport CFA	Tournoi d'avril	120,00 €	400,00 €	

ECAC Tennis	Petits virtuoses	240,00 €	8 905,00 €
ECAC Tennis	Tournoi open juin	45,00 €	8 950,00 €
Boxing club de Chaumont	Ring gonflable	5 325,00 €	9 325,00 €
Teufs-Teufs	Equipement	1 000,00 €	3 000,00 €
Fun cars club Hte	Clôture terrain ferme de la peine	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		16 815,00 €	

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL / ACTION SOCIALE

compte budgétaire : 65 6574 025 DEMO		Crédit voté	45 195 €	100%
		Déjà attribué	44 495 €	98%
		Vote en cours	200 €	0%
		Solde	500 €	1%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Ateliers Roux Champion	Décorations de Noël au marché couvert	200,00 €	200,00 €	
TOTAL		200,00 €		

Pour information :

Compte budgétaire	2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus	0,00 €	1 627 176,00 €	99 119,00 €
Soldes crédits votés tous services confondus	0,00 €	3 326,37 €	12 254,00 €

Exercice 2011

Afin d'assurer pour les premiers mois de l'année 2011 la trésorerie nécessaire aux associations qui oeuvrent pour l'intérêt local, il vous est proposé de voter les acomptes suivants qui seront versés à l'ouverture de l'exercice 2010.

RESSOURCES INTERNES

compte budgétaire : 65 6574 025 DRH				
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
COS		138 000,00 €		acompte de 60% de l'année 2010
TOTAL		138 000,00 €	- €	

DIRECTION DES SPORTS

compte budgétaire : 65 6574 025 SPOR				
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
CVB 52	Acompte	117 000,00 €	117 000,00 €	Acompte de 90% de l'année 2010 (130000€)

Chaumont football club	Acompte	31 200,00 €	31 200,00 €	Acompte de 60% de l'année 2010 (52000€)
ECAC tennis	Acompte	5 071,00 €	5 071,00 €	Acompte de 60% de l'année 2010 (9360€)
O.M.S	Acompte	15 300,00 €	15 300,00 €	Acompte de 60% de l'année 2010 (25500)
ECAC Hand ball	Acompte	5 384,00 €	5 384,00 €	Acompte de 60% de 2010 (8973)
TOTAL		173 955,00 €	173 955,00 €	

278. Tarifs 2011

Il est proposé d'augmenter de 2% l'ensemble des tarifs examiné dans les commissions correspondantes.

STATIONNEMENT

Vu la délibération du 27 mai 1993 instaurant les tarifs du stationnement suite au nouveau plan de stationnement ;

Vu les délibérations modificatives des 03 décembre 1993, 29 janvier 1996, 27 janvier 1997, 30 mars 1998 ;

Vu la délibération du 24 septembre 2001 relative à la conversion des tarifs en euros ;

Vu la délibération du 27 mars 2010 relative au changement de tarifs et celle du 7 juillet 2010 instaurant ½ heure gratuite sur le stationnement voirie ;

Considérant que le stationnement reste gratuit sur voirie tous les jours de 12h à 14h et qu'il est payant de 9h à 12h et de 14h à 18h, il est décidé d'arrêter les tarifs comme suit :

1) Zone de courte durée limitée à 2h30

Les emplacements de stationnement de courte durée sont implantés comme suit :

- 38 emplacements rue Victoire de la Marne
- 20 emplacements rue Jules Tréfousse
- 9 emplacements rue Laloy
- 8 emplacements rue Toupot de Béveaux
- 14 emplacements rue de Verdun
- 3 emplacements ruelle Lardièrre
- 25 emplacements rue Victor Fourcaut
- 39 emplacements rue des Ursulines
- 20 emplacements rue du docteur Michel
- 36 emplacements Accès à la place Charles de Gaulle
- 25 emplacements rue Tour Charton
- 11 emplacements rue Monseigneur Desprez
- 11 emplacements rue Saint Jean
- 9 emplacements rue Decrès
- 3 emplacements rue Hautefeuille
- 14 emplacements rue Girardon
- 23 emplacements rue Bouchardon
- 3 emplacements rue Maîtret
- 4 emplacements rue du Palais de Justice
- 8 emplacements rue Dutailly
- 3 emplacements rue Clémenceau
- 14 emplacements rue des Halles
- 27 emplacements Place des Halles
- 44 emplacements Place de la Résistance et des Martyrs de la Résistance
- 36 emplacements Parking des Ursulines

Tarification du stationnement de courte durée limitée à 2h30 :

	2009	2010	2011
30 minutes	0,50 €	0,50 €	gratuit
1h (dont 1/2h gratuite)	0,60 €	1 €	0.50 €
2h (dont 1/2h gratuite)	1,20 €	1,50 €	1.00 €
2h30 (dont 1/2h gratuite)	1,60 €	3 €	2.50 €

2)- Zone de moyenne durée limitée à 7h (au lieu de 8h)

* Les emplacements de stationnement de moyenne durée limités à 7h sont implantés comme suit :

34 emplacements	Rue Félix Bablon
7 emplacements	Parking boulevard Barotte
22 emplacements	Parking Cour Marcel baron
18 emplacements	Place du Palais
8 emplacements	Rue du Palais
7 emplacements	Boulevard Barotte
28 emplacements	Avenue Carnot

	2009	2010	2011
30 mn			gratuit
1h	0,50 €	1 €	0.50 € (dont la 1/2h gratuite)
2h	0,90 €	1,50 €	1.00 € (dont la 1/2h gratuite)
3h		?	1.20 € (dont la 1/2h gratuite)
4h	1,20 €	2 €	1.50 € (dont la 1/2h gratuite)
8h	1,50 €	3 €	supprimé
7h		3 €	2.50 € (dont la 1/2h gratuite)

Emplacements Place du Général de Gaulle

	2009	2010
1h	0,50 €	0,50 €
2h	0,90 €	0,90 €
4h	1,20 €	1,20 €
8h	1,50 €	1,50 €

Compte tenu des travaux en cours place de la gare, il est décidé que tous les emplacements situés place du général de Gaulle seront gratuits à compter du 24 décembre 2010 et jusqu'à la fin des travaux (avec mise en place des nouveaux parkings).

3) Abonnement aux Parkings Voltaire - Tréfousse - Pasteur, maintenus en 2011 :

Abonnement	40 €/mois
Riverain résident	20 €/mois

(Riverain résident : personne qui dispose d'une habitation principale en qualité de locataire ou de propriétaire dans une rue piétonne, semi-piétonne ou à stationnement interdit dans le périmètre du stationnement payant. Ces personnes ne doivent pas disposer de stationnement personnel privé.)

4) Parking Tréfousse

	2009	2010	2011
1h	0,50	0,50	0.50
2h	0,90	1,50	1,50
4h	1,20	2 €	2 €
8h	1,50	3 €	3 €
* nuit (de 19h à 8h) :		0,80 € ->	1 € (2010) 1 € (2011)
* dimanche (de 8h à 19h) :		0,80 € ->	1 € (2010) 1 € (2011)

5) Parking Voltaire

Terrasse : gratuit 24h/24h
Gratuité du stationnement de jour de 8h à 19h
La nuit de 19h à 8h : 0,80 € (2009) -> 1 € (2010) -> 1 € (2011)
Abonnement pour riverain non résident :
22,90 €/mois (2009) 25 € (2010) / 25 € (2011)

6) Parkings Pasteur et St Jean :

Abonnement pour riverain non résident :
22,90 €/mois (2009) 25 € (2010) / 25 € (2011)

7) Parking couvert Place Charles de Gaulle :

Gratuit pour cause de travaux.

8) Caution :

Tarif des cautions :

- cartes d'abonnements pour les parkings Voltaire, Pasteur et St Jean

	2009	2010	2011
Parking Voltaire	7,62	15	15
Parking Pasteur	15,24	15	15
Parking St Jean	15,24	15	15

- Bips pour les bornes automatiques inchangés en 2011, soit 40 euros.

MARCHE COUVERT

Proposition de tarifs 2011			
Marché couvert	Tarifs 2009	Tarifs 2010	2011 majoration 2%
<u>Abonnés</u>			
cases	1,80	1,82	1,85
bancs	0,90	0,91	0,95
extérieur	0,85	0,86	0,90
<u>Saisonniers</u>			
cases	2,15	2,18	2,20
bancs	1,05	1,06	1,10
extérieurs	1,00	1,01	1,10
<u>Passagers</u>			
cases	2,60	2,63	2,70
bancs	1,30	1,32	1,35
extérieur	1,20	1,21	1,25
Location du marché			
<u>A la journée</u>			
Organisation de manifestations d'intérêt Général	gratuit	gratuit	gratuit
Associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)	100,00	101,20	103,20
Associations extérieures	150,00	151,80	154,85
Associations commerciales	300,00	303,60	309,65
<u>Le week end</u>			
Organisation de manifestation d'intérêt général	gratuit	gratuit	gratuit
Associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)	150,00	151,80	154,85
Associations extérieures	220,00	222,64	227,10
Associations commerciales (1ère gratuite)	450,00	455,40	464,55
Commerces	450,00	455,40	464,50
<u>La semaine (du lundi au vendredi sauf mercredi matin)</u>			
Associations commerciales			200,00
Commerces			200,00
Associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)			100,00
Associations extérieures			100,00
Le marché couvert ne sera pas mis à disposition des particuliers (baptême, mariage)			
Location de chalets			
Une journée	15,80	15,99	16,30
Un week-end	29,50	29,65	30,45
1 semaine	105,00	106,26	108,40
2 semaines	157,60	159,49	162,70
Marché de Noël sur la durée du marché (passe de 2 à 3s)		100,00	150,00

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DROITS DE PLACE : PROPOSITIONS 2011

		TARIFS 2011 avec majoration de 2%	
<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	TARIFS 2010		
<u>ETALAGES</u>			
* par jour	1,16	1,20	* voir gratuité si ODP
* par an (environ 5 mois d'utilisation) au m ²	30,97	31,60	accordée à une association
* exposition de véhicules par an et m ²	30,97	31,60	
<u>TERRASSES NON COUVERTES</u>			
* par jour et m ²	1,16	1,20	
* par an (environ 5 mois d'utilisation) au m ²	21,45	21,90	
<u>TERRASSES FERMEES ET COUVERTES</u>			
* par an et m ²	35,82	36,55	
<u>SAILLIES MOBILES</u>			
* bannes (par an et par mètre linéaire)	4,50	4,60	
* enseignes par an et par m ²	15,43	*	* géré par le service des finances en 2011
* lanternes, enseignes lumineuses, par pièce	15,43	*	
<u>PANNEAUX MOBILES IMPLANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC OU FIXES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
Prix annuel à l'unité	80,96	82,60	
<u>FETES FORAINES</u>			
<u>FÊTE DE PÂQUES :</u>			
* 1ère semaine avec deux dimanches	2,07	2,10	
* forfait de 151 à 200 m ²	187,62	191,35	
* de 201 à 250 m ²	250,17	255,15	
* plus de 250 m ²	333,56	340,25	
<u>FÊTE DU 11 NOVEMBRE :</u>			
* 1ère semaine avec deux dimanches	1,67	1,70	
* forfait de 151 à 200 m ²	156,35	159,50	
* de 201 à 250 m ²	229,32	233,90	
* plus de 250 m ²	312,71	318,95	

<u>HORS fête foraine</u>			
* à la journée et par m ²	0,16	0,20	
<u>VEHICULES (droits pour la durée de la fête)</u>			
* à usage d'habitation	11,44	11,70	
* servant au matériel	6,27	6,40	
<u>CIRQUES - MENAGERIES - EXPOSITIONS DIVERSES</u>			
* par m ² et par jour	0,25	0,30	
* minimum de perception	21,25	21,70	
<u>VENTES AMBULANTES</u>			
camion destiné à la vente ambulante 10m ²	127,51	130,00	
redevance trimestrielle non fractionnelle			

NOUVEAU RELAX

- Forfait pour opération culturelle particulière permettant le croisement des publics par l'accès à deux spectacles d'un genre différent : 7 €
Par exemple : art du cirque et opéra, ou danse contemporaine et musiques actuelles.
Ces tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Ces prix intègrent la TVA (2,10 % ou 5,5 %).

MEDIATHEQUE

Objet	Désignation	Tarifs 2011	Rappel tarifs 2010
DIFFUSION DES COLLECTIONS	(cette tarification ne s'applique pas aux dépôts consentis par la ville à ses partenaires)		
	Prêt d'affiches (incluant frais d'encadrement et de conditionnement)	40 € / affiche	25 € / affiche
Exposition des affiches de la collection des silos (incluant, par les silos, le choix des affiches, la rédaction des outils de médiation, l'accompagnement des expositions)	Pour un prêt de 5 à 19 affiches	880 €	550 €
	Pour un prêt de 20 à 39 affiches	2.000 €	1.250 €
	Pour un prêt de 40 à 59 affiches	4.000 €	2.500 €
	Pour un prêt de 60 affiches et plus	4.800 €	3.000 €

Réactualisation du tarif en fonction des frais administratifs.

Ces tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Ces prix intègrent la TVA (5,5 %).

SPORTS

1 - Piscines Gagarine et du Cavalier :

Catégories Classes d'âge	Entrées individuelles			cartes de 10 entrées		
	2009	2010	2011 majoration de 2%	2009	2010	2011 majoration de 2%
Enfant de moins de 6 ans						
	Gratuit					Gratuit
Enfant de 6 à 15 ans						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier)	1.40	1,45	1,50	10,00	10,10	10,30
Lycéen, apprenti, étudiant, chômeur, RMIste, visiteur accompagnateur						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	2,00	2,05	2,10	15,20	15,40	15,70
A partir de 16 ans						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	2.60 €	2,65	2,70	20,50	20,70	21,10
Groupes centres de loisirs Piscine du Cavalier de 10h à 13h30						
Enfant de moins de 6 ans						
	Gratuit					Gratuit
1 accompagnateur pour 6 enfants						
	Gratuit					Gratuit
Enfant de 6 à 14 ans	0.50 €/enfant	0,55 /enfant	0,60 /enfant			
Club 1000 jeunes, Maison du Temps Libre, Maison des Loisirs, CLSH de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit			
1 accompagnateur pour 8 enfants	Gratuit	Gratuit	Gratuit			
Accompagnateur supplémentaire par rapport A la norme exigée de 1 pour 8	1.30 €	1,35	1,40			

2 - leçons de natation données par un MNS

Leçons de natation	Tarif à l'unité			Carte de 10 leçons		
	2009	2010	2011 majoration 2%	2009	2010	2011 majoration 2%
Leçons collectives (4 à 8 personnes) durée 30 à 40 minutes	5.15	5,20	5,30	43.25 €	43.80 €	44,70
leçons individuelles durée 30 minutes	8.80	8,90	9,10	70,50	71,30	72,70

Activité aquabulles				Carte de 10 séances		
réservée aux adultes non nageurs				39,00	39,50	40,30

3 - piscine Gagarine : écoles et groupements

ECOLES ET GROUPEMENTS			
Tarif pour une ligne d'eau ou le petit bain			
Hors ouverture au public - durée 1 heure -	2009	2010	2011 majoration de 2%
Enfants des écoles primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfants des écoles primaires extérieures à Chaumont	17,30	17,50	17,90
Collèges, lycées de Chaumont	15,70	15,90	16,20
Collèges, lycées extérieurs à Chaumont	31,00	31,40	32,00
Formation encadrée par la D.D.J.S. : la séance	8,00	8,10	8,20
Militaires, gendarmes, écoles de gendarmerie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sapeurs-pompiers pour cours de sauvetage	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Société chaumontaise de natation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Club chaumontais de natation comptant au moins 25 licenciés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sociétés et groupements non sportifs chaumontais			
De 1 à 10 personnes - 1'heure	6,30	6,40	6,50
De 11 à 20 personnes - 1'heure	16,40	16,60	16,90
Par personne en plus - 1'heure	0,50	0,50	0,50
Sociétés et groupements sportifs extérieurs à Chaumont			
De 1 à 10 personnes - 1'heure	12,60	12,75	13,00
De 11 à 20 personnes - 1'heure	22,45	22,70	23,15
Par personne en plus - 1'heure	0,90	0,95	1,00
Forfait maximum y compris forfait horaire	40,00	40,50	41,30
Sociétés et groupements non sportifs extérieurs à Chaumont			
De 1 à 10 personnes - 1'heure	12,60	12,75	13,00
De 11 à 20 personnes - 1'heure	22,45	22,70	23,15
Par personne en plus - 1'heure	0,90	0,95	1,00
Forfait maximum y compris forfait horaire	40,00	40,50	41,30

4 - bassin Jean Masson

	pour une classe / groupe			durée
	2009	2010	2011 majoration 2%	
Ecoles maternelles et primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Ecoles maternelles et primaires extérieures à Chaumont	9,30	9,40	9,60	1H00
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Associations ou organismes chaumontais	7,25	7,30	7,45	1H00
Associations ou organismes extérieurs à Chaumont	16,00	16,20	16,50	1H00

5 - activités « zigot'eau »

Tableau I

Tarifs activités 5/7 ans à la Piscine Gagarine (45 minutes)
Zigot'eau (30 minutes) et
aquagym personnes de plus de 60 ans (50 minutes) au Bassin Jean Masson

TRANCHES DE QUOTIENTS	tarif suivant le nombre de personnes d'un même foyer fréquentant des activités (par trimestre)							
	2010	2011 majoration 2%	2010	2011 majoration 2%	2010	2011 majoration 2%	2010	2011 majoration 2%
A B C	13,70	14,00	23,00	23,50	29,85	30,45	32,00	32,60
D E	18,80	19,20	34,05	34,70	46,10	47,00	53,05	54,10
F G	23,00	23,50	41,50	42,30	57,10	58,20	68,10	69,50
H I	27,30	27,90	50,25	51,30	69,70	71,10	84,95	86,65
J - Extérieurs	29,85	30,45	55,30	56,40	77,50	79,05	95,00	96,90

e tableau correspond au mode de calcul unique pour définir le quotient familial
d'une famille chaumontaise

Tableau II

En cas d'annulation de créneaux par un manque de moniteur ou un problème technique

la cotisation sera modifiée selon le tableau suivant :

Cotisation du trimestre pour les séances d'aquagym et "zigot'eau"		
pour 0 - 1 - 2 séances annulées		Cotisation entière
pour 3 - 4 - 5 - 6 séances annulées		Moitié de la cotisation
à partir de 7 séances annulées		Gratuit

Tableau III

Activité aquatique : femmes enceintes "deux vies pour un bassin" : 1 heure

Catégorie Tarifaire	entrée individuelle		carte de 10 entrées	
	2010	2011 majoration 2%	2010	2011 majoration 2%
Future maman	2,66	2,70	22,20	22,60

6 - gymnases

Catégories tarifaires	gymnase		demi gymnase		durée
	2010	2011 majoration 2%	2010	2011 majoration 2%	
Ecoles primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Ecoles primaires extérieures à Chaumont	9,40	9,60	4,70	4,80	1H00
Collèges, lycées de Chaumont *	14,20	14,50	7,10	7,20	1H00
Collèges, lycées extérieurs à Chaumont	27,10	27,60	13,40	13,70	1H00
Sociétés sportives de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Sociétés et groupements non sportifs de Chaumont	8,25	8,40	13,55	13,80	1H00

Sociétés et groupements extérieurs à Chaumont	16,50	16,80	8,25	8,40	1H00
---	-------	-------	------	------	------

* lycée Bouchardon : gratuité de 80 heures par semaine (55 créneaux horaires) jusqu'en 2013

* lycée Haut du Val : gratuité de 30 heures hebdomadaires (20 créneaux horaires) jusqu'en 2013

* collèges Louise Michel et Rochotte : gratuité jusqu'en 2016.

7 - Activités sportives terrestres

	Activités sportives terrestres	Activités sportives terrestres	durée
	2010	2011 majoration 2%	
Centres de loisirs municipaux - CLSH - animations vacances- services municipaux	gratuit	gratuit	1h45
Centres de loisirs chaumontais et groupes chaumontais			
de 0 à 5 personnes	8,85	9,00	1h45
de 6 à 12 personnes	16,70	17,00	1h45
Centres de loisirs extérieurs, centres de vacances extérieurs et groupes extérieurs			
de 0 à 5 personnes	10,60	10,80	1h45
de 6 à 12 personnes	24,00	24,50	1h45
Individuels	1,85	1,90	1H45
Ecoles primaires de Chaumont	gratuit	gratuit	1h45
Institut scolaire spécialisé de Chaumont	gratuit durant le temps scolaire	gratuit durant le temps scolaire	1h45
Ecoles primaires hors Chaumont	1,35/personne ou 13,05 la séance (max.12 personnes)	1,40/personne ou 13,30 la séance (max. 12 personnes)	1h45
	1,35/personne	1,40/personne	

Institut scolaire spécialisé hors Chaumont	ou 13,05 la séance (max.12 personnes)	ou 13,30 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Collèges et lycées de Chaumont	1,10/personne ou 8,35 la séance (max.12 personnes)	1,10/personne ou 8,50 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Collèges et lycées hors Chaumont	1,85/personne ou 16,20 la séance (max.12 personnes)	1,90/personne ou 16,75 la séance (max.12 personnes)	1h45

8 - Relais nautique de la Maladière

BATEAUX	JOURNALIER		HEBDOMADAIRE		MENSUEL	
	2010	2011 majoration de 2%	2010	2011 majoration de 2%	2010	2011 majoration de 2%
DROIT DE STATIONNEMENT						
<u>longueur de :</u>						
1 à 7,99 m	5,30	5,40	27,20	27,70	96,55	98,50
8 à 11,99 m	6,90	7,00	36,10	36,80	128,60	131,20
12 à 17,99 m	8,45	8,60	45,00	45,90	160,90	164,10
18 m et plus	10,10	10,30	53,90	55,00	192,60	196,45
GARAGE MORT	moins de 1 mois	2011 majoration de 2%	moins de 3 mois	2011 majoration de 2%	plus de 3 mois	2011 majoration de 2%
<u>longueur de :</u>						
1 à 7,99 m	67,80	69,20	173,25	176,70	288,50	294,30
8 à 11,99 m	90,20	92,00	230,95	235,60	384,70	392,40
12 à 17,99 m	112,60	114,85	288,60	294,40	480,55	490,20
18 m et plus	135,00	137,70	346,30	353,20	576,85	588,40
SERVICES	2010	2011 majoration de 2%				
Remplissage en eau d'un bateau soumis au droit de stationnement	2,65	2,70				
Electricité	2,15	2,20				
Douche	2,15	2,20				
Prêt de VTT	gratuit	gratuit				
Machine à laver (par utilisation)	2,15	2,20				
Sèche linge (par utilisation)	3,00	3,10				
Remplissage en eau d'un bateau non soumis au droit de stationnement	3,70	3,70				
SERVICES CAMPING CARS	2009	2010 majoration de 2%				
Remplissage en eau d'un camping car non soumis au droit de stationnement	1,60	1,60				
Vidange et rinçage des cassettes camping cars non soumis au droit de	0,25	0,30				

stationnement		
stationnement seul sans service par jour	3,15	3,20
Emplacement, électricité, remplissage en eau, vidange cassettes camping cars, eau pour rinçage des cassettes	forfait 6,30	forfait 6,40

9 - mise à disposition de la salle Jean Masson pour concerts et/ou spectacles :

CATEGORIES TARIFAIRES	automne - hiver				printemps - été			
	dimanches et jours fériés		autres jours		dimanches et jours fériés		autres jours	
	2010	2011 majoration de 2%	2010	2011 majoration de 2%	2010	2011 majoration de 2%	2010	2011 majoration de 2%
associations locales	174,05	177,50	121,40	123,80	174,05	177,50	121,40	123,80
associations extérieures	295,50	301,40	208,45	212,60	295,50	301,40	208,45	212,60
groupements commerciaux ou autres	694,20	708,10	521,15	531,60	607,20	619,30	434,15	442,80
Pendant automne - hiver frais de chauffage en plus	36,40	37,10						

10 - camping municipal

PRESTATIONS	2010	2011 majoration de 2%
	emplacement pour une famille	5,70
campeur	2,60	2,65
enfant de moins de 7 ans	1,60	1,60
chien	1,60	1,60
branchement électrique	2,85	2,90
caution		
badge barrière du camping	31,25	31,90
services		
machine à laver	3,65	3,70

11 - Utilisation des gymnases à des fins non sportives

Spectacles, théâtres, conférences, expositions, repas, congrès, salons et autres

Le gymnase sera loué à condition que cela ne gêne pas la pratique sportive et le montant de la redevance sera aligné sur les tarifs de la salle des fêtes de BROTTES.

CIMETIERES

Tarifs des concessions dans tous les cimetières de la Ville
PRIX D'ACHAT DU TERRAIN FIXE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Augmentation de 2% - Les prix doivent être divisibles par 3
 2/3 des redevances sont perçues par la Ville et 1/3 par le CCAS

DUREE	PRIX DU TERRAIN						
	2 m ²		3 m ²		4 m ²		
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
CINQUANTENAIRE	402,75	410,82	626,49	639,03	806,34	822,48	Minimum : 2m ² Maximum : 4m ² Sauf décision spéciale du Conseil Municipal Art. 55 du règlement général des cimetières
TRENTENAIRE	187,26	191,01	279,78	285,39	374,97	382,47	
TEMPORAIRE (15 ans)	54,15	55,23	81,24	82,86	108,36	110,52	

CASE DE COLUMBARIUM

	2010	2011
15 ans	489,66	499,47
30 ans	687,00	700,74

AGRANDISSEMENT DE CONCESSION		1m ² en sus	
		2010	2011
CINQUANTENAIRE	prix du terrain	206,37	210,51
TRENTENAIRE	prix du terrain	93,72	95,61
TEMPORAIRE	prix du terrain	27,00	27,54

CAVEAU PROVISOIRE	Droit d'entrée 2010	27,00
	Droit d'entrée 2011	27,54

Premier mois : GRATUIT

Au-delà du premier mois et jusqu'au 12ème mois		
	2010	43,89
	2011	44,79

BROTTEES

DUREE	PRIX DU TERRAIN							
	2m ²		3m ²		4m ²		M ² supplémentaire	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
CINQUANTENAIRE	199,68	203,67	298,65	304,62	399,36	407,34	99,81	101,82
TRENTENAIRE	54,15	55,23	81,24	82,86	108,33	110,49	27,09	27,63
TEMPORAIRE (15 ans)	27,09	27,63	40,59	41,40	54,15	55,23	13,50	13,77

SALLES COMMUNALES

Les tarifs sont TTC.

Un chèque de caution d'un montant de 500,00 € à l'ordre du Trésor public est demandé pour chaque réservation de salle.

Un chèque de caution d'un montant de 1000,00 € à l'ordre du Trésor public est demandé pour chaque demande d'utilisation du piano à l'auditorium ou la salle des fêtes de Chaumont.

Pour information, un accord de piano s'élève à 80,00 € TTC.

Les tarifs d'hiver correspondent au période du 1^{er} octobre au 30 avril.

- Salle de réunion - Pôle Rostand (ancien Greta) : 24 rue des Platanes 52000 CHAUMONT

	Redevances 2011		Redevances 2010	
	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris	Tarif été par jour	Tarif hiver par jour
Associations locales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	31,00 €	54,00 €	30,00 €	53,00 €
Autres	51,00 €	74,00 €	50,00 €	73,00 €

- Salle de réunion - Sarazin (salle RDC) : Espace Bouchardon
87 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT

	Redevances 2011	
	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris
Associations locales	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	31,00 €	54,00 €
Autres	51,00 €	74,00 €

- QUERY : 20 rue Jules Tréfousse 52000 CHAUMONT

	Redevances 2011		Redevances 2010	
	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris	Tarif été par jour	Tarif hiver par jour
Associations locales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	27,00 €	40,00 €	26,00 €	39,00 €
Autres	37,00 €	51,00 €	36,00 €	50,00 €

- **SALLE DES FÊTES DE BROTTE** : rue du Moulin à vent 52000 BROTTE
PATRONAGE LAÏQUE : 10 rue du Patronage Laïque 52000 CHAUMONT
ESPACE ROBERT GENEST : 9 rue Robespierre 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

Redevances 2011

	Eté	Hiver
Associations locales	Gratuit	30,00 €
Associations extérieures	150,00 €	180,00 €
Autres	200,00 €	230,00 €

TARIF PAR WEEK END (SAMEDI ET DIMANCHE)

Redevances 2011

	Eté	Hiver
Associations locales	140,00 €	170,00 €
Associations extérieures	200,00 €	230,00 €
Autres	250,00€	280,00 €

- **AUDITORIUM** : 1^{er} étage Espace Bouchardon
87 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT
TARIF PAR JOUR EN SEMAINE (ménage compris)

Redevances 2011

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Option rotonde
Associations locales	Gratuit	Gratuit	287,00 €	Gratuit
Associations extérieures	150,00 €	165,00€	300,00 €	70,00 €
Autres	460,00 €	475,00€	300,00 €	100,00 €

TARIF EN WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE) (ménage compris)

Redevances 2011

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Option rotonde
Associations locales	100,00 €	115,00 €	287,00 €	Gratuit
Associations extérieures	200,00 €	215,00 €	300,00 €	70,00 €
Autres	500,00 €	515,00 €	300,00 €	100,00 €

Prestation de ménage proposée :

	TARIF
Salle des fêtes de Brottes	93,00 €
Espace Robert Genest	93,00 €
Patronage Laïque	93,00 €
Remplacement de clé sécurisée perdue	65.83 €

Un week-end gratuit (hors frais de chauffage 30,00 €) par an est accordé aux associations locales sur la salle des fêtes de Brottes ou Patronage Laïque ou Espace Robert Genest ou Auditorium.

- SALLE DES FÊTES : 10 rue de Lorraine 52000 CHAUMONT
TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

Redevances 2011

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris
Associations locales	Gratuit	130,00 €	287,00 €
Associations extérieures	500,00 €	630,00 €	300,00 €
Autres	800,00 €	930,00 €	300,00 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

Redevances 2011

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris
Associations locales	300,00 €	430,00 €	287,00 €
Associations extérieures	800,00 €	930,00 €	300,00 €
Autres	1000,00 €	1130,00 €	300,00 €

Prestation de ménage proposée (pour la salle des fêtes de Chaumont):

	TARIF
Hall	20,00 €
WC	20,00 €
salle	50,00 €
scène	30,00 €
bar	20,00 €
loges	40,00 €

	TARIF
Installation et démontage des fauteuils	40,00 € les 100
Installation ou démontage des fauteuils	20,00 € les 100
Avant scène de 2 m montage et démontage	68,55 €
Remplacement de clé sécurisée perdue	65,83 €

Un week-end gratuit (hors frais de chauffage 130,00 €) par an est accordé aux associations locales, organisant des spectacles.

- **SALLE EXPOSITION** : Espace Bouchardon
87 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

Redevances 2011

	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	11,00 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	23,00 €	43,00 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

Redevances 2011

	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	20,00 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	30,00 €	60,00 €

Prestation de ménage proposée :

	TARIF
Salle exposition	117,00 €

- **MAISON DES ARTS** : rue Saint-Jean 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

Redevances 2011

	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	11,00 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	23,00 €	43,00 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

Redevances 2011

	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	20,00 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	30,00 €	60,00 €

Prestation ménage proposée :

	TARIF
Maison des arts	93,00 €

- Mise à disposition de toutes les salles + prestation ménage à titre gracieux :
 - Office des aînés
 - Harmonie Municipale
 - Batterie Fanfare
 - Services de la ville de Chaumont
 - Associations avec une convention
 - Associations caritatives dont la manifestation est organisée au profit d'œuvres caritatives
- Mise à disposition de la salle à titre gracieux :
 - APM (Association du Personnel Municipal de la ville de Chaumont)
 - Etablissements scolaires publiques et privés (écoles primaires, collèges et lycées)
 - Partis Politiques : la gratuité est accordée uniquement pour des réunions publiques dans toutes les salles sauf l'auditorium, la rotonde et la salle des fêtes de Chaumont
 - Pompiers de Chaumont

RESSOURCES HUMAINES

279. Collaborateurs de Cabinet

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, adopte les modifications du tableau des postes relatif au Cabinet.

280. Modifications du tableau des postes

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, décide de créer les postes permettant les avancements de grade et promotions interne (49) à venir, de supprimer les postes (75) tel que cela était prévu dans les délibérations précédentes et d'adapter les postes aux besoins de la collectivité.

281. Modifications du règlement intérieur du temps de travail

Les membres du comité technique paritaire, réunis le 07 décembre dernier, ont été saisis pour avis des modifications relatives notamment aux nouvelles dispositions régissant les comptes épargnes temps. Il s'agit également d'en actualiser les dispositions habituelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, approuve la modification du règlement intérieur du temps de travail.

282. Convention avec le Centre de gestion de la Haute- Marne pour l'organisation des concours

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le centre de gestion de la Haute-Marne pour l'organisation des concours auxquels les agents municipaux peuvent s'inscrire.

283. Conventions de mise à disposition d'agents municipaux au bénéfice de structures publiques (CCPC, CCAS, SMICTOM)

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 et à celles du décret n°85-1081 du 08 octobre 1985, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, le Conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'agents municipaux au bénéfice de structures publiques (le centre communal d'action sociale, la Communauté de Communes du Pays Chaumontais et le SMICTOM).

284. Création de l'indemnité de départ volontaire

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, adopte l'indemnité de départ volontaire, créée par le décret n° 2009-1594, au montant égal à 2 années de rémunération (traitement + primes), pour les postes du service ordures ménagères de manière à leur permettre de disposer d'un plus grand nombre d'options dans l'hypothèse d'un transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Pays Chaumontais.

ADMINISTRATION GENERALE

285. Gratuité du stationnement du centre ville en décembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser la gratuité du stationnement :

1) au parking Tréfousse exceptionnellement en décembre.

2) sur l'ensemble du centre ville du 24 au 31 décembre 2010.

286. Renouvellement de la convention entre la Ville et la société protectrice des animaux

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir entre la ville et la SPA, d'une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2011.

287. Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes accomplis en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009.

Le conseil prend acte.

La séance est levée à 13H 00.

A Chaumont, le 22 Décembre 2010

**Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,**

Jean-Michel ZUPAN